

## **CONDITIONS D'ACCEPTATION**

# **Tubes mixtes PEHD**

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Context: tubes pour diverses applications en PEHD et/ou PE.



#### **CONDITIONS**

#### Autorisé:

- Longueur de 0.5 m minimum
- PE 80, PE 100, PEHD, conduites d'eau et de gaz à parois épaisses et minces
- Propre

#### Non autorisé:

- Tuyaux pour chauffage par le sol (thermodurcissables tels que PEX,...)
- PVC (entre autre haute pression) et tubes PP
- Tubes souillés avec du sable, des flux inertes
- Tubes avec remplissage en mousse
- Tubes de drainage avec des fibres de noix de coco ou autre emballage
- Tubes renforcés de fibre de verre
- Tubes Tyleen (tuyaux goutte à goutte, irrigation en horticulture)
- Plastiques souillés (peinture, ciment, graisse, restes de nourriture)
- Autres matières que le plastique tels que déchets dangereux, déchets industriels, bois, inertes,...

Le premier chargement est considéré comme un chargement test.

# Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation cidessous:

- Plastiques durs mixtes
- Tubes en PVC

## TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.

